

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

Sea1

Type(s) de produit

TP21: Produits antisalissure

Numéro d'autorisation BE2023-0021-00-00

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides BE-0022037-0000

Partie I.
PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom de famille

Nom	Seal
-----	------

1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antialissure
--------------------	-----------------------------

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Jotun A/S
	Adresse	P.O.Box 2021 NO-3202 Sandefjord Norvège
Numéro de l'autorisation	BE2023-0021-00-00	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	BE-0022037-0000	
Date de l'autorisation	21/09/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	21/09/2033	

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Jotun A/S
Adresse du fabricant	P.O. Box 2021 NO 3202 Sandefjord Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Jotun A/S site 1 Industriveien 70 NO 3219 Sandefjord Norvège

Nom du fabricant	Jotun Paints (Europe) Ltd.
Adresse du fabricant	Stather Road, Flixborough, Scunthorpe DN15 8RR North Lincolnshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Jotun Paints (Europe) Ltd. site 1 Stather Road, Flixborough, Scunthorpe DN15 8RR North Lincolnshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Jotun Iberica S.A.
Adresse du fabricant	Poligon Industrial Santa Rita Calle Estàtica, no 3 08755 Castellbisbal Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Jotun Iberica S.A. site 1 Poligon Industrial Santa Rita Calle Estàtica, no 3 08755 Castellbisbal Barcelona Espagne

Nom du fabricant	Jotun Boya San. ve Ticaret A.S.
Adresse du fabricant	Balabandere Caddesi Hilpark Suites Sitesi No. 10, Istinye 34460 Sariver - Istanbul Turquie
Emplacement des sites de fabrication	Jotun Boya San. ve Ticaret A.S. site 1 Balabandere Caddesi Hilpark Suites Sitesi No. 10, Istinye 34460 Sariver - Istanbul Turquie

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	RCL Ireland (Acting for American Chemet Corporation (United States)) Ireland
Adresse du fabricant	145 Hwy 282 MT 59635 East Helena États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	RCL Ireland (Acting for American Chemet Corporation (United States)) Ireland site 1 American Chemet Corporation 145 Hwy 282 East Helena États-Unis d'Amérique

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Nordox
Adresse du fabricant	Ostensjoveien 13 NO 0661 Oslo Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Nordox site 1 Ostensjoveien 13 NO 0661 Oslo Norvège

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Cosaco GmbH
Adresse du fabricant	Singapurstrasse 1 20457 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Cosaco GmbH site 1 c/o Aurubis AG, Hovestrasse 50 20539 Hamburg Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 50 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	0 - 15,77 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	0 - 5,26 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	0 - 25 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	0 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	0 - 10,04 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	6,96 - 25 % (p/p)
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0 - 0,7 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	0 - 2,39 % (p/p)
maleic anhydride		Substance non active	108-31-6	203-571-6	0 - 0,002 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Partie II.
DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta1
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,28 - 6,32 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,11 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 13,1 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 4,8 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,5 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,34 - 21 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,4 - 2,08 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #1.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement) Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories de navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. de navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. de navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures Nombre et fréquence des applications: Cat. de navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. de navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #1.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement) Stade de développement: juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Catégorie du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. de navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.
(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.
Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.

Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 1**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop VK Red	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,6
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,27
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,76
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,2
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop VK Black	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,6
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,23
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,76
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,57

zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,2
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

7.3. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Mare Nostrum SP Red	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,65
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,88
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	13,06
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,55
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,57
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,34
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,85

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 2 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta2
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,28 - 6,32 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,11 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 12,8 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,5 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53 - 20,5 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,4 - 2,08 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #2.1 - Professionnels - Cat. de navire. 1 /Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #2.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antiallissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement) Brosse, rouleau. Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Catégorie du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

-
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage:

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 2**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop VK Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,61
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,27
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,77
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,59
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,2
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop VK Dark Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,64
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,88
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,35
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,8
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,65

zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,32
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,85

Chapitre 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 3 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta3
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02 - 24,99 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	1 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92 - 24 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 3

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler .. un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si</p>

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #3.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).

-
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #3.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données. Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Catégorie du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. de navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

A inclure sur l'étiquette :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) :14,00-20,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 3**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Racing VK Red	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,32
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Racing VK Black	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,95
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

Chapitre 1. MÉTA-RCP 4 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 4 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta4
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 4

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,28 - 6,89 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,3 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	16 - 20 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	3,5 - 6 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	7 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53 - 20 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,4 - 2,26 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 4

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si</p>

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #4.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.

Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #4.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
-----------------	------------------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.

-
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
 - Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes chimiques
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374)
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 4

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 4

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Mare Nostrum SP Black	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	19,73
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,39
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,8
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	16,54
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,32
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,21
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53
1-méthoxy-2- propanol	1-methoxy-2- propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,77

Chapitre 1. MÉTA-RCP 5 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 5 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta5
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 5

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 8 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,06 - 6,98 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,69 - 2,33 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,2 - 17,5 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10,04 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39 - 24 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,65 - 2,3 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 5

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p>

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #5.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,2 L/m ² pour les navires Cat. 3 et 0,16-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,16-0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 5

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,00-32,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 5

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop EC Red	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,88
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,96
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,32
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,39
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	10,04
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,6
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,93

7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop EC Black	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,21
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,95

zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91

Chapitre 1. MÉTA-RCP 6 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 6 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta6
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 6

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 8 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,06 - 7,25 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,69 - 2,42 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	14,8 - 17,5 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,5 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	7 - 10,04 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,04 - 24 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,65 - 2,39 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 6

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p>

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #6.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,2 L/m ² pour les navires Cat. 3 et 0,16-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures : Le taux d'application peut varier 0,16-0,2 (L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

--	--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.

Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 6

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation. Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,00-32,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 6**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop EC Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,78
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,93
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,03
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,28
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,88
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,04
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,9

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop EC Dark Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,84
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,95
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,18
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,34
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,98

zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,45
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,92

7.3. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop EC Grey	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,21
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,95
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91

7.4. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop EC White	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,2
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33

rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,95
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91

Chapitre 1. MÉTA-RCP 7 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 7 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta7
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 7

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02 - 24,99 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92 - 25 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 7

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si</p>

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #7.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

-
- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
 - Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
 - Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
 - Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #7.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage:

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.
Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.
Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 7

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

A inclure sur l'étiquette :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) :14,00-20,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 7

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Racing VK Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,91
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Racing VK Dark Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,04
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

Chapitre 1. MÉTA-RCP 8 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 8 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta8
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 8

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69 - 40,5 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,23 - 6,89 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,41 - 2,3 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 11,5 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 18 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,38 - 2,26 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 8

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si</p>

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #8.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #8.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

-
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 8

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-32,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 8**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop II Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,21
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,74
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	10,45
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,43
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,91
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,5
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,71

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop II Dark Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,42
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,31
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,4
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,29

zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

7.3. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Princess S1M5	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,42
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,31
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,4
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,29
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

Chapitre 1. MÉTA-RCP 9 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 9 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta9
----------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 9

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 9

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02 - 24,99 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92 - 24 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 9

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 9

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p>

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #9.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
-
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
-
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #9.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
-----------------	------------------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

-
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 9

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Mention de danger supplémentaire :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 14,00-20,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 9

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Racing VK S1M7	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,04
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

Chapitre 1. MÉTA-RCP 10 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 10 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta10
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 10

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 10

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 8 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,13 - 6,91 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,71 - 2,3 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,1 - 18 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4 - 6,5 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39 - 24 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,68 - 2,27 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 10

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 10

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #10.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,2 L/m ² pour les navires Cat. 3 et 0,16-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,16-0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 10

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,50-32,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 10**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop EC S1M6	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,2
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91

Chapitre 1. MÉTA-RCP 11 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 11 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta11
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 11

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 11

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69 - 35 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,09 - 6,98 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,36 - 2,33 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	8 - 11,7 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 5,5 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 20 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,34 - 2,3 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 11

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 11

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #11.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #11.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.
Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois
(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 11

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-32,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 11

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop II S1M9	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,42
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,31
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,4
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08
1-méthoxy-2- propanol	1-methoxy-2- propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

Chapitre 1. MÉTA-RCP 12 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 12 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta12
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 12

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 12

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,83 - 5,67 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,61 - 1,89 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	13,8 - 14,2 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,7 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,5 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53 - 20 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,58 - 1,86 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 12

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 12

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #12.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #12.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

-
- Lunettes de protection.
 - Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
 - Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 12

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 27,00-29,30

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 12

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Mare Nostrum SP Dark Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,6
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	14,19
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,76
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	18,05
1-méthoxy-2- propanol	1-methoxy-2- propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

Chapitre 1. MÉTA-RCP 13 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 13 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta13
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 13

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 13

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	49,83 - 50 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,44 - 9,89 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81 - 3,3 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 9 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	8,87 - 15 % (p/p)
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0 - 0,7 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 13

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 13

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #13.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,6 L/m ² pour les navires Cat. 3, et 0,08-0,6 L/m ² pour les autres structures Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 36 mois. Epaisseur totale maximale de 300 µm (trois couches de 100 µm ou six couches de 50 µm). Taux d'application : 0,6 L/m ² . Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08-0,6 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.
-------------------------------------	---

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (4H, teflon, nitrile rubber or polyvinyl alcohol (PVA) gloves) (EN 374)
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).

-
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
 - Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 6 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 13

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avalier. **NE PAS** faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 6 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 24,50-27,30

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 13

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Imperial S1M10	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	49,83
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	9,61
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	3,2
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	6,7
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	8,87
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0,48

Chapitre 1. MÉTA-RCP 14 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 14 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta14
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 14

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 14

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	49,78 - 49,8 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	11,7 - 15,77 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	3,9 - 5,25 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	0 - 2,6 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	6,96 - 15 % (p/p)
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0 - 0,7 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 14

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 14

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H332: Nocif par inhalation.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p>

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #14.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1,2 L/m ² pour le récipient Cat. 3 et 0,08-1,2 L/m ² pour les autres structures Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 90 mois. Epaisseur totale maximale de 600 µm (six couches de 100 µm ou douze couches de 50 µm). Taux d'application : 1,2 L/m ² . Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08-1,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

--	--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).

-
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
 - Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..

Informations destinées au personnel soignant/médecin: Initier des mesures de réanimation si nécessaire, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 12 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 14

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 12 mois

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 22,00-29,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 14

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	SeaQuantum EU	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	49,78
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	12,98
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	4,47
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	1,66
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4,82
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	6,96
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0,47

Chapitre 1. MÉTA-RCP 15 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 15 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta15
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 15

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 15

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	31,97 - 40 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	10,13 - 15,67 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	3,38 - 5,22 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	0 - 3 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	7,67 - 15 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,68 - 2,2 % (p/p)
maleic anhydride		Substance non active	108-31-6	203-571-6	0 - 0,002 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 15

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 15

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p>

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #15.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1,0 L/m ² for Vessel Cat. 3, and 0,08-1,0 L/m ² for other structures Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 60 mois. Epaisseur totale maximale de 500 µm (cinq couches de 100 µm ou dix couches de 50 µm). Taux d'application : 1,0 L/m ² . Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 1,0 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.
-------------------------------------	---

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).

-
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
 - Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 18 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 15

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 18 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

A inclure sur l'étiquette :

Contient des acides gras, C14-18 et C16-18 insaturés, malétés.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,00-32,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 15

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	SeaForce EU	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	31,97
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	13,85
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	4,62
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	1,9
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,26
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	7,67
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	2,09
maleic anhydride		Substance non active	108-31-6	203-571-6	0,002

Chapitre 1. MÉTA-RCP 16 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 16 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta16
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antialissure
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 16

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 16

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69 - 40,5 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,3 - 6,89 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,3 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 12,9 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 4,8 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 21 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,41 - 2,26 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 16

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 16

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si</p>

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #16.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #16.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
-----------------	------------------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

-
- Lunettes de protection.
 - Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
 - Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 16

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-32,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 16**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop II Red	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,44
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,73
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,37
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,38
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,64
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NonStop II Black	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,14
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,71
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	12,8
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,42
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,77

zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,56
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,69

Chapitre 1. MÉTA-RCP 17 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 17 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta17
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 17

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 17

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59 - 40 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	3 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88 - 24 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 17

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 17

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P280: Porter des gants de protection. P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330: Rincer la bouche. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.

P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #17.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #17.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antialissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

-
- Lunettes de protection.
 - Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
 - Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
 - Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 17

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

A inclure sur l'étiquette :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 13,00-20,00

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 17**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Racing Red	Marché: NO
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,47
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,7
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,24
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	18,24

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Racing Black	Marché: NO
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,01
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,7
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,24
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,75

Chapitre 1. MÉTA-RCP 18 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 18 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta18
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 18

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 18

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59 - 40 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	3 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88 - 25 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 18

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 18

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p>

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #18.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #18.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antialissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.

-
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
 - Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 18

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

A inclure sur l'étiquette :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 12,00-20,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 18

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Racing Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,09
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,57
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,12
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,24

7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Racing Dark Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,06
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,64
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,22
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88

Chapitre 1. MÉTA-RCP 19 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 19 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta19
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallure
--------------------	---------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 19

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 19

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59 - 40 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88 - 24 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 19

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 19

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver hands soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p>

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #19.1 Professionnels - Cat. de navire. 1/ Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur TLes produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

-
- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
 - Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
 - Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
 - Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #19.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 19

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Mention de danger supplémentaire :

EUH211 -

Avertissement! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation.
Ne pas respirer les aérosols ou les brouillards.

EUH208 -

Contient du méthacrylate de méthyle et du méthacrylate de n-butyle. Peut déclencher une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 14,00-20,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 19

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Racing S1M8	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,07
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,64
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88

Chapitre 1. MÉTA-RCP 20 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 20 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Sea1-Meta20
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	
--------	--

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP21: Produits antiallergie
--------------------	-----------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 20

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 20

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	26 - 28,4 % (p/p)
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,3 - 6,7 % (p/p)
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,23 % (p/p)
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 12,9 % (p/p)
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 4,8 % (p/p)
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10 % (p/p)
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 21 % (p/p)
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,41 - 2,21 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 20

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 20

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p>

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Use #20.1 Professionnels - Cat. de navire. 1 / Cat. de navire. 3 et autres structures

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).

-
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
 - Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Use #20.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison de protection enduite (par exemple type 6, EN 13034)

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 20

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 20

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Mare Nostrum Red	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	26
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,59
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,86
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,45
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,54
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,88
1-méthoxy-2- propanol	1-methoxy-2- propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,83

7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Mare Nostrum Dark Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	26
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,59
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,86
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	10,62
2-methoxy-1- methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,54

rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,88
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,83

7.3. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	Mare Nostrum Black	Marché: BE
Numéro de l'autorisation		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	26
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,59
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,86
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,44
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,54
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,88
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,83